



N° 170

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2002.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à reconnaître un droit à réparation à l'ensemble des
orphelins de déportés résistants de la guerre de 1939-1945,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. PATRICK BEAUDOUIN,

député.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.